

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25268**

Intitulé

MASTER : MASTER Diplôme de deuxième cycle de l'Ecole du Louvre délivrant le Grade de Master

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Ecole du Louvre (Ministère de la Culture) Modalités d'élaboration de références : Passage devant le CNESER du 20 octobre 2014 | Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

14201 culture civilisation, 14216 histoire art, 14207 archéologie

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer les activités suivantes :

superviser et mettre en oeuvre la politique et les actions visant à étudier, conserver, mettre en valeur, diffuser et enrichir le patrimoine culturel.

Il peut être amené à diriger une équipe ou un service et en gérer le budget.

Compétences attestées par la formation :

Histoire de l'art, archéologie, histoire des collections et des musées, théories patrimoniales et muséographiques
Maîtriser l'organisation administrative de la culture en France ainsi que des réseaux du patrimoine dans le monde
Maîtriser les collections dans leur dimension matérielle, artistique et historique
Conduire un projet en autonomie, travailler en équipe, gérer une équipe
Assurer la gestion matérielle des œuvres
Rédiger, analyser, synthétiser et argumenter
Compétences en gestion des institutions culturelles
Maîtriser les outils et réseaux de la recherche
Maîtriser le vocabulaire technique propre à la discipline
Maîtriser une langue vivante étrangère

Présentation des compétences certifiées par parcours

Histoire de l'art appliquée aux collections

conduire une enquête de recherche (étude et analyse critique)
mener une réflexion critique sur le patrimoine
mener une recherche documentaire et iconographique
identifier les missions et les métiers de la conservation du patrimoine
analyser les publics
maîtriser les outils documentaires

Muséologie

conduire une enquête de recherche (étude et analyse critique)
mener une réflexion critique sur le patrimoine
mener une recherche documentaire et iconographique
situer et identifier les missions de la conservation du patrimoine
maîtriser les techniques documentaires, analyser les publics, évaluer leurs attentes et besoins

Documentation et humanités numériques

gérer des bases de données, projets documentaires et numériques
maîtriser les outils de recension, d'indexation et d'inventaire
maîtriser les logiciels, des outils numériques et des langages informatiques généralistes et spécialisés
maîtriser les outils juridiques et comptables de la documentation des œuvres
divulguer et diffuser l'information scientifique

Marché de l'art

expertiser les œuvres
évaluer et analyser l'évolution des marchés
maîtriser les missions des acteurs et des réseaux du marché de l'art
maîtriser les outils juridiques, comptables, commerciaux, numériques du marché de l'art
maîtriser les techniques de négociation

Médiation

analyser les publics, évaluer leurs attentes et besoins
concevoir des expositions
élaborer des programmes et des animations
développer une stratégie culturelle et concevoir des produits culturels
communiquer et faire preuve de pédagogie
exercer les métiers du guidage
utiliser les nouvelles technologies

Régie des œuvres et conservation préventive

analyser et gérer les risques encourus par les collections
analyser les principes des mouvements et de la régie des œuvres
interagir avec les acteurs de la conservation : conservateurs, restaurateurs, régisseurs, préventivistes
maîtriser les outils numériques et informatiques de l'inventaire des œuvres
maîtriser le cadre juridique et comptable des mouvements des œuvres

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Métiers du patrimoine
Métiers de la médiation culturelle
Métiers du marché de l'art
Métiers de l'enseignement et de la recherche
Conservateur, responsable de collections, régisseur d'œuvres d'art, documentaliste, iconographe
Guide-conférencier, chargé de programmation culturelle, muséologue, consultant en ingénierie culturelle, commissaire d'exposition, responsable des publics, journaliste d'art
Galeriste, antiquaire, courtier, expert, commissaire-priseur
Enseignant, chercheur, archéologue

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel
D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion
K1601 : Gestion de l'information et de la documentation
G1102 : Promotion du tourisme local
G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

Réglementation d'activités :

L'accès à certaines de ces activités est soumis à l'obtention d'un concours de la fonction publique d'Etat ou territoriale ou d'un examen professionnel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le deuxième cycle comprend deux années. Les années sont composées de deux semestres chacune, soit 4 semestres pour l'ensemble du 2e cycle. Les semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (EC) (matières, stages, travaux de recherche). Les UE font chacune l'objet d'attribution d'un nombre d'ECTS. Un semestre équivaut à 30 ECTS et une année à 60 ECTS. Les crédits obtenus au sein de chaque UE sont capitalisables. La validation d'acquis confère à son titulaire les crédits européens correspondants.

La compensation est semestrielle : elle est effectuée entre les UE constitutives d'un même semestre. Un semestre est validé dès lors que l'élève valide chacune des UE qui le composent (note d'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des notes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). Dans le cas où l'élève obtient une note éliminatoire (note inférieure à 7/20 au contrôle terminal et continu du deuxième cycle, et note inférieure à 10/20 au mémoire) ou bien est absent à une épreuve, la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée.

1re année de 2e cycle

Semestre 1

UE1 : Histoire des collections, des musées et du patrimoine en Europe (24h, 4 ects)
UE2 : Administration et gestion du patrimoine et des musées (24h, 4 ects)
UE3 : Principes de conservation-restauration (24h, 4 ects)
UE4 : Introduction à la médiation et aux publics (24h, 4 ects)
UE5 : Histoire de l'art, sujet diachronique (24h, 3 ects)
UE6 : Muséologie, histoire et fondements (14h, 2 ects)
UE7 : Historiographie (Histoire de l'art, archéologie ou ethnologie, au choix) (12h, 2 ects)
UELV : Langue étrangère (20h, 4 ects)
UE8 : Méthodologie de la recherche et groupe de recherche (24h, 3 ects)

Semestre 2

UE9 : Séminaire de muséographie (18h, 5 ects)
UE10 : Séminaires de spécialisation Objets et/ou Médiation (2 séminaires au choix, 18h chacun et 3 ects chacun)

UE11 : Séminaire complémentaire ou en partenariat (18h, 3 eccts)

UELV : Langue étrangère (20h, 4 eccts)

UE : Mémoire d'étude et groupe de recherche (9h, 12 eccts)

2de année de 2e cycle

Parcours Histoire de l'art appliqué aux collections et Muséologie

Semestre 3

UE : Séminaire de spécialisation 1 : méthodologie et préprofessionnalisation (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire de spécialisation 2 (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire de spécialisation 3 (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire d'ouverture 1 : Outils numériques pour l'histoire de l'art et l'archéologie (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire d'ouverture 2 (24h, 5 eccts)

UELV : Langue étrangère (20h, 5 eccts)

Semestre 4

UE : Séminaire de méthodologie et préprofessionnalisation (24h, 5 eccts)

UE : Mémoire de recherche et stage de 2 mois minimum (20 eccts)

UELV : Langue étrangère (20h, 5 eccts)

Parcours Documentation et humanités numériques, Marché de l'art, Médiation, Régie des œuvres et conservation préventive

Semestre 3

UE : Séminaire de méthodologie et préprofessionnalisation (annuel, crédité au S4)

UE : Séminaire de spécialisation 1 (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire de spécialisation 2 (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire de spécialisation 3 (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire d'ouverture 1 (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire d'ouverture 2 (24h, 5 eccts)

UE : Langue étrangère (24h, 5 eccts)

UE : Séminaire Outils numériques pour l'histoire de l'art et l'archéologie (facultatif) (24h, 5 eccts bonus au diplôme)

- Parcours Marché de l'Art

- Droit du marché de l'art (spécialisation)
- Histoire et figures du marché de l'art et du collectionnisme (spécialisation)
- Acteurs et métiers du marché de l'art (spécialisation)
- Le marché de l'art de sa source à ses ramifications (ouverture)
- Problématiques actuelles (ouverture)

- Parcours Médiation

- Connaissance, segmentation et études de publics (spécialisation)
- Les politiques publiques d'accès à la culture (spécialisation)
- Élaborer un programme de médiation culturelle (spécialisation)
- L'exposition, un outil de médiation indispensable aux musées (ouverture)
- Le marketing des musées (ouverture)

- Parcours Régie des œuvres et Conservation préventive

- Métiers et missions (spécialisation)
- Réserves et gestion des collections (spécialisation)
- Régie des expositions (ouverture)
- Mouvement et risques (spécialisation)
- Outils de la gestion des œuvres (spécialisation)

- Parcours documentation et humanités numériques

- Métiers de la documentation (spécialisation)
- Principes de la documentation à l'ère numérique (spécialisation)
- Humanités numériques appliquées à l'hist. de l'art et à l'archéologie (ouverture)
- Projet tutoré en humanités numériques (ouverture)
- Outils de la gestion des œuvres (spécialisation)

Semestre 4

UE : Séminaire de méthodologie et préprofessionnalisation (22h, 5 eccts)

UE : Mémoire de stage et stage de 3 mois minimum (20 eccts)

UELV : Langue étrangère (20h, 5 eccts)

La compensation est semestrielle : elle est effectuée entre les UE constitutives d'un même semestre. Un semestre est validé dès lors que l'élève valide chacune des UE qui le composent (note d'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des notes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). Dans le cas où l'élève obtient une note éliminatoire (note inférieure à 7/20 au contrôle terminal et continu du deuxième cycle, et note inférieure à 10/20 au mémoire) ou bien est absent à une épreuve, la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Jury composé d'enseignants de la formation (professionnels et universitaires) et présidé par le directeur |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Jury composé d'enseignants de la formation (professionnels et universitaires) et présidé par le directeur |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2005 | X | | Jury composé d'enseignants de la formation (professionnels et universitaires) et de professionnels du domaine. Il est présidé par le directeur. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°97-1085 du 25 novembre 1997 modifié relatif à l'Ecole du Louvre
Arrêté du 23 juillet 2012 relatif au régime des études de l'Ecole du Louvre

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation au grade de Master :
Arrêté du 17 octobre 2006 publié au JORF du 27 octobre 2006
Arrêté du 13 octobre 2008 publié au BO du MESR du 30 octobre 2008
Arrêté du 16 juillet 2010 publié au BO du MESR du 2 septembre 2010
Arrêté du 10 novembre 2014 publié au BO du MESR du 4 décembre 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2004-607 du 21 juin 2004

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 150 titres délivrés chaque année

Autres sources d'information :

deuxiemecycle@ecoledulouvre.fr

[Site internet de l'Ecole du Louvre](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole du Louvre : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Ecole du Louvre

Palais du Louvre - Porte Jaujard

75001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :